

Conseil Municipal du 14 décembre 2017 à 19 H 00.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER L. GOTTI, H. GRISEY, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

Excusés : JP GRUEBER procuration à C. PHILIPPON, M. HAMELIN procuration à A. ISBLED, MA MANIER procuration à R. BAZIN.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- Groupement de commandes pour l'achat et la livraison de produits de marquage routier

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

Délibération n°87/2017

1. Désignation secrétaire de séance : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017, sous réserve des remarques suivantes:

Délibération n°88/2017

- Questions 7.1.3 : concernant la suppression de l'arrêt de bus des Broichottes, Madame Chantal PHILIPPON apporte plusieurs remarques suite à l'intervention de Monsieur Alain FESSLER. Elle a été décidée pour trois raisons : le bus ne passe plus par Anjoutey suite à la modification du transport scolaire, les arrêts de l'Ecole Maternelle et du Lotissement du Château ne sont pas très éloignés et il existe aucune obligation de faire des arrêts de bus à l'intérieur d'un village.

Elle souligne que les personnes concernées ont été prévenues par courrier et que le sujet a été abordé en Conseil d'Ecole.

Pour Monsieur Alain FESSLER le fond du dossier est différent. Les élus n'ont pas été informés du problème et ils ne peuvent pas répondre aux questions que leur posent les habitants.

Monsieur le Maire propose d'informer les élus pendant les conseils municipaux des décisions prises lors des conseils communautaires afin d'éviter ce genre de situation.

- Monsieur le Maire informe les élus qu'un courrier, concernant le retour de TVA du cabinet médical, a été envoyé à Mme la Préfète pour demander un rendez-vous en urgence.
- Questions 4.2 : concernant les coupes de bois, Monsieur H. GRISEY, souhaiterait connaître la date d'intervention de l'ONF vers le captage du Fayé afin de prévenir des règles à observer pour préserver le site. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut se renseigner directement vers Mme DAMERVALLE (Technicien à l'ONF) qui gère les coupes.

3. FINANCES

Délibération n°89/2017

3.1 Groupement de commandes pour l'achat et la livraison de produits de marquage routier:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejoindre le groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort.

Délibération n°90/2017

3.2 Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement budget 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits prévus au budget 2017 (73 524 €) comme suit :

Chapitre 20 : 3 000 €

Chapitre 23 : 10 000 €

Chapitre 21 : 30 000 €

Chapitre 16 : 30 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à payer sur le budget de 2018, les factures d'investissements.

3.3 – Participation acquisition de matériel Comité des fêtes : Monsieur Le Maire informe les élus de l'achat d'une tireuse à bière pour un montant de 1 425 € HT pour le Comité des Fêtes. Elle sera mise à disposition de toutes les associations pour leurs manifestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve son remboursement par le Comité des Fêtes pour la somme de 1 425 € HT.

Monsieur le Maire rappelle aux Associations de communiquer assez tôt au Comité des Fêtes, les dates de leurs manifestations pour le prêt de matériel.

3.4 - . Convention de mise à disposition Pressoir :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention de mise à disposition des équipements du Pressoir pour un an (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018) à titre gracieux. Une redevance sera envisageable l'année prochaine. Celle-ci pourrait dépendre du montant d'éventuels travaux engagés par l'Association (modification du bâtiment, achat de matériel...).

4. Infos Diverses :

4.1 – Villes et villages fleuris : Madame Chantal PHILIPPON présente un compte rendu des résultats : 40 communes du département y participent. La Commune d'Étueffont garde sa 3^{ème} fleur.

Remerciements aux membres de l'Association du Val Fleury, aux employés communaux, aux jeunes saisonniers pour leur travail.

4.2- L'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : remercie la commune pour sa participation à la vente de bleuets. Madame Chantal PHILIPPON précise que seul deux « Conseil Municipal Enfants » du département sont engagés dans cette action : Rougegoutte et Étueffont.

4.3 – Recensement : Monsieur le Maire informe les élus qu'il ne possède pas d'autres chiffres que ceux communiqués l'année dernière. Les informations arriveront en fin d'année et elles seront envoyées à chaque conseiller.

Population légale au 1^{er} janvier 2014 : 1 479 habitants

Population comptée à part : 52 habitants (étudiants)

Population totale : 1 531 habitants

4.4 – Urbanisme : Le Maire informe les élus de la nécessité de rédiger un arrêté municipal permettant aux agents, du service urbanisme de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, de signer les courriers à l'attention des pétitionnaires pour les informer des suites de la procédure, leur demander des pièces complémentaires et procéder aux consultations requises à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction reste gratuite pour les Communes.

5. Questions Diverses :

5.1 – Déneigement secteur Communauté de Communes : Madame Chantal PHILIPPON informe les élus de l'absence de l'employé intercommunal du service technique. Le déneigement de la parcelle et des abords de la Communauté de communes est effectué par une femme de ménage. Elle demande si, au besoin, on pourrait modifier la convention de déneigement signée récemment.

5.2 – Retrait Commune de Bessoncourt au Syndicat de Gestion de la Piscine : 21 communes ont refusé, par délibération, le départ de la Commune de Bessoncourt.

Délibération n °91/2017

Délibération n °92/2017

5.3 - Conseil Municipal Enfants : 9 nouveaux Conseillers Enfants ont été élus.

5.4 – Le Jury des décorations de Noël passe le 28 décembre prochain.
Monsieur le Maire précise que des décorations ont été cassées ou volées.

5.5 – Colis de Noël : la confection des colis se déroulera le vendredi 15 décembre à 9h30 en Mairie. 7 équipes visiteront les personnes âgées (22 à 23 personnes à visiter par équipe) le samedi 16 décembre.

5.6 – Aéroparc : Monsieur Hervé GRISEY informe les élus que le Grand Belfort a l'intention de racheter les parts de toutes les Communes du Syndicat. Le préjudice estimé pour Étueffont serait de 150 000€ qui possède 20 parts. Il demande d'être très vigilant lors de la réunion du 15 décembre 2017.

5.7 – Rythmes scolaires : Demande pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 par les Conseils d'Ecole, à raison de 6 heures par jour. Les écoles élémentaires et maternelles d'Étueffont souhaitent passer à 3h15 le matin et 2h45 l'après-midi.

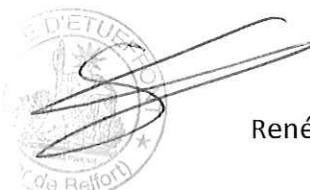
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Secrétaire de Séance,



Annie ISBLED

Le Maire,



René BAZIN.

